



Le Plessis-Pâté

DECISION DU MAIRE N° D094-2025

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN
AVENANT N°1 POUR LE LOT N°2 DU MARCHE
PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA
CONSTRUCTION DE LOCAUX ASSOCIATIFS**

FIN/CLD

Le Maire du Plessis-Pâté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L 2122-22,

VU la délibération n°04 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 déléguant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22, et notamment son troisième alinéa relatif aux marchés publics,

VU la décision municipale n°D048-2025 du 1^{er} juillet 2025 relative à la signature d'un marché public de travaux pour la construction de locaux associatifs,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER un avenant n°1 pour le lot n°2 – Gros Œuvre / VRD attribué à la société GTE CONSTRUCTION, domiciliée 1 rue Pythagore – 91240 Saint Michel-sur-Orge, dans le cadre du marché public de travaux pour la construction de locaux associatifs en bâtiments modulaires.

Il s'agit de réaliser des travaux supplémentaires pour enduire un mur existant mis à nu après la phase de déconstruction.

Article 2 : DIT que le montant initial du lot n°2 s'élevait à 123 373,15 € HT, que l'avenant n°1 s'élève à 15 000,00 € HT et génère donc une hausse de 12%. Le nouveau montant du lot 2 s'établit ainsi à 138 373,15 € HT, soit 166 047,78 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget principal, article 21318.

Article 3 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Trésorier Principal de Ste Geneviève des Bois.

Fait au Plessis-Pâté, le 27 novembre 2025

Fait et décidé les jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa
responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal
administratif de Versailles, dans un
délai de deux mois à compter de la
présente notification ou publication
électronique.

Date de télétransmission du
présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY

